

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 avril 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD270

présenté par
M. Millienne, rapporteur

ARTICLE PREMIER

I. – Au début de la première phrase de l'alinéa 46, substituer au mot :

« Elle »

les mots :

« La région ».

II. – Procéder à la même substitution à l'alinéa 47.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.